

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2023

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE DES FEMMES VICTIMES DE FAUSSE COUCHE
- (N° 747)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS19

présenté par

Mme Levavasseur, Mme Auzanot, M. Beaurain, M. Catteau, M. Bentz, Mme Dogor-Such,
M. Frappé, Mme Lavalette, M. Muller, Mme Mélin et M. Taché de la Pagerie

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, après le mot :

« patiente »,

insérer les mots :

« et de son éventuel conjoint ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les patientes qui vivent une interruption naturelle de grossesse sont, bien évidemment, les premières concernées par cette perte et il est nécessaire de les accompagner, si elles le souhaitent, dans cette épreuve.

Toutefois, il ne faut pas occulter la présence des proches, notamment du conjoint ou de la conjointe. Cette perte de la grossesse peut affecter, au delà de la femme qui la subit, l'entourage, qui lui également a pu se projeter dans la grossesse et peut avoir besoin, au même titre que la femme concernée, d'un accompagnement psychologique.

C'est pourquoi cet amendement entend inclure les conjoints dans cette démarche.